

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

SÉANCE ORDINAIRE DU 13 FEVRIER 2019

Nombre de Conseillers :	L'an deux mille dix-neuf, le TREIZE FEVRIER, à vingt heures et trente minutes,
en exercice..... 61	Le Conseil de la Communauté d'Agglomération PLAINE VALLEE, légalement convoqué par courrier du
présents..... 43	7 Février 2019 et par affichage du 7 Février 2019, s'est réuni à la Mairie de Soisy-sous-Montmorency,
procurations..... 14	2, avenue du Général de Gaulle, dans la salle des mariages, sous la présidence de M. Christian LAGIER ,
absents 4	1 ^{er} Vice-Président et Maire de Piscop.
Suffrage exprimé ... 57	

Etaient présents :

- Andilly :
 - Attainville :
 - Bouffémont :
 - Deuil-la Barre :
 - Domont :
 - Enghien-Les-Bains :
 - Ezanville :
 - Groussy :
 - Margency :
 - Moisselles :
 - Montlignon :
 - Montmagny :
 - Montmorency :
 - Piscop :
 - Saint-Brice-sous-Forêt :
 - Saint-Gratien :
 - Saint-Prix :
 - Soisy-sous-Montmorency :
- /
- Odette LOZAÏC,
Michel LACOUX,
Muriel SCOLAN, Dominique PETITPAS, Gérard DELATTRE, Bertrand DUFOYER, Fabrice RIZZOLI,
Frédéric BOURDIN, Michelle HINGANT, Jean-François AYROLE, Fabrice FLEURAT,
Marie-Christine FAUVEAU-MARTINET, Xavier CARON,
Alain BOURGEOIS, Agnès RAFAITIN-MARIN, Pierre GREGOIRE,
Joël BOUTIER, Christine MORISSON,
Christian RENAULT,
- /
- Alain GOUJON,
Patrick FLOQUET, François ROSE (à partir du rapport n° 12), Luc-Eric KRIEF,
Michèle BERTHY, Thierry OLIVIER, Muriel HOYAUX, Christian ISARD, Marie MOREELS,
Christian LAGIER,
William DEGRYSE, Patrick BALDASSARI, Didier ARNAL,
Julien BACHARD, Didier LOGEROT, Karine BERTHIER, Anne BERNARDIN, Natacha VIVIEN,
Jean-Pierre ENJALBERT,
Christiane LARDAUD, Claude BARNIER, Bania KRAWCZYK, François ABOUT, Laura BEROT,

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L2121-17 du code général des collectivités territoriales.

Absents excusés ayant donné Procuration :

Daniel FARGEOT à Joël BOUTIER ; Claude ROBERT à Michel LACOUX ; Virginie FOURMOND à Bertrand DUFOYER ; Paul-Edouard BOUQUIN à Fabrice FLEURAT ; Philippe SUEUR à Muriel SCOLAN ; François HANET à Marie-Christine FAUVEAU-MARTINET ; Véronique RIBOUT à Odette LOZAÏC ; Fabienne PINEL à Patrick FLOQUET ; Jean-Pierre DAUX à Christian ISARD ; Alain LORAND à William DEGRYSE ; Virginie HENNEUSE à Patrick BALDASSARI ; Jacqueline EUSTACHE-BRINIO à Julien BACHARD ; Gérard BOURSE à Jean-Pierre ENJALBERT ; Luc STREHAIANO à Christian LAGIER.

Absents : Michel BAUX ; Marc POIRAT ; François ROSE (aux rapports n° 1 à 11) ; François DETTON ; Jean-Claude LEVILAIN.

Le Président ayant ouvert la séance et fait appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L2121-15 du code général des collectivités territoriales, à l'élection d'un secrétaire de séance pris dans le sein du conseil.

Madame Michelle HINGANT est désignée pour remplir cette fonction.

ASSAINISSEMENT

OBJET : SIGNATURE AVEC LA SOCIETE FRANÇAISE DE DISTRIBUTION D'EAU D'UNE CONVENTION DE FACTURATION ET DE RECOUVREMENT DE LA REDEVANCE D'ASSAINISSEMENT POUR LA VILLE D'EZANVILLE

EXPOSE DES MOTIFS

Depuis le 1^{er} janvier 1980, la Société Française de Distribution d'Eau, délégataire du service de distribution d'eau potable de la ville d'Ezanville, recouvre également pour le compte de la ville la redevance communale d'assainissement dans le cadre d'une convention, ainsi que la redevance d'exploitation des réseaux de collecte.

PLAINE VALLEE exerce en régie depuis le 1^{er} janvier 2018 la compétence assainissement sur l'ensemble de son territoire.

De ce fait, les redevances relatives aux réseaux de collecte de l'assainissement anciennement perçues par la ville d'Ezanville et le SIAH (en vertu d'une convention d'exploitation des réseaux communaux désormais caduque) doivent être reversées à PLAINE VALLEE.

C'est pourquoi une nouvelle convention a été établie afin de formaliser ces changements, les principes et principales évolutions étant présentés en pièce jointe.

Le projet qui vous est soumis n'appelle pas d'observation particulière.

CECI EXPOSE,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article R 2224-19-7 ;

VU l'arrêté n° A 15-592-SRCT du Préfet du Val d'Oise en date du 25 novembre 2015 portant création de la Communauté d'Agglomération « PLAINE VALLEE » à compter du 1^{er} janvier 2016 ;

VU l'arrêté préfectoral n°180562 en date du 31 mai 2018 portant adoption des statuts de la communauté d'agglomération ;

CONSIDERANT que la communauté d'agglomération a institué une redevance d'assainissement sur son territoire,

CONSIDERANT que le recouvrement des redevances d'assainissement et des redevances de consommation d'eau peut être confié à un même organisme qui en fait apparaître le détail sur une même facture ;

CONSIDERANT le projet de convention proposé par la Société Française de Distribution d'Eau - délégataire du service de distribution d'eau potable de la ville d'Ezanville - relative à la facturation et au recouvrement des redevances d'assainissement collectif sur le territoire communal,

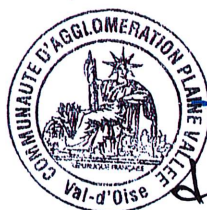
CONSIDERANT l'avis favorable de la commission des Finances et de l'Administration Générale réunie le 5 Février 2019 ;

Ayant entendu l'exposé de Monsieur FLOQUET présentant le projet de délibération ;

Le Conseil de Communauté après en avoir délibéré et à l'unanimité,

- **APPROUVE** les termes du projet ci-joint de convention à intervenir avec la SFDE relative à la facturation et l'encaissement de la redevance assainissement collectif sur le territoire de la commune d'EZANVILLE.
- **AUTORISE** sa signature par le Président.

FAIT ET DELIBERE EN SEANCE LES JOUR, MOIS ET AN SUSPITS.



Le Président,

[Signature]

Accusé de réception en préfecture
095-200056380-20190213-DL2019-02-13_23
-DE
Date de télétransmission : 20/02/2019
Date de réception préfecture : 20/02/2019

Acte publié ou notifié le 21/02/2019.....
La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Cergy-Pontoise dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification.
Pour le Président et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

[Signature]
Patrice GIROT

Acte à classer

DL2019-02-13_23

1

En préparation

2En attente retour
Préfecture**3**

> AR reçu <

4

Classé

Identifiant FAST : ASCL_2_2019-02-20T12-21-04.00 (MI215345980)

Identifiant unique de l'acte :

095-200056380-20190213-DL2019-02-13_23-DE (Voir l'accusé de réception associé)

Objet de l'acte : Signature avec la Société Française de Distribution
d'Eau d'une convention de facturation et de recouvrement
de la redevance d'assainissement pour la ville d'Ezanville

Date de décision : 13/02/2019



Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 8. Domaines de competences par themes
8.8. Environnement
8.8.1. eau, assainissementActe : 23 Redevance Assai Conv
facturation avec
SFDE Ezanville.PDF

Multicanal : Non

Pièces jointes :

23.1 Ezanville Convention
facturation recouvrement
red. asst CAPV.PDF

Imprimer la PJ avec le tampon AR

Classer

Annuler

Préparé

Date 20/02/19 à 12:20

Par SPECQ Nadege

Transmis

Date 20/02/19 à 12:21

Par SPECQ Nadege

Accusé de réception

Date 20/02/19 à 12:28

